

Opinion d'Energie-Cités

concernant la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables¹

Bruxelles, 23.1.2008, COM (2008) 19 final



Les énergies renouvelables sont également un atout pour le développement local et régional !

Energie-Cités se félicite de la proposition de Directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, et notamment de l'établissement d'*objectifs contraignants au niveau européen et national, ainsi que de la prise en compte tant attendue du chauffage et du refroidissement, un secteur jusqu'alors largement ignoré.*

Il s'agit d'une étape décisive vers la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques européens, car cette approche intégrée permettra d'éviter, à l'avenir, nombre d'erreurs commises dans le passé, comme cela a été le cas en France avec le soutien massif à la production d'électricité à partir de biomasse sans prise en compte de la cogénération de chaleur, par exemple. Les ressources et les gisements locaux doivent en effet être utilisés de manière optimum pour en faire des atouts locaux.

Dans un contexte d'envolée des prix du pétrole, de changement climatique et de ralentissement économique, les décideurs locaux sont les garants d'un développement de type « bottom up » et d'une plus grande sécurité énergétique basée sur l'efficacité énergétique et la production décentralisée d'énergie, notamment à partir de sources renouvelables. Energie-Cités – en renforçant les capacités locales – encourage les collectivités locales européennes à œuvrer pour un avenir énergétique plus radieux, grâce à leurs bâtiments et quartiers à énergie positive, devenus de véritables « centrales de production d'énergie ».

Cependant, nous avons le sentiment que la Commission s'inquiète essentiellement des difficultés à atteindre l'objectif global de 20% d'énergies renouvelables d'ici à 2020.

C'est ce qui explique sans doute que la Commission ait maintenu sa position en faveur d'objectifs quantitatifs en matière d'agro-carburants pour les transports, ainsi que l'adoption d'une définition des pompes à chaleur qui ne peut que prêter à confusion. Nous ne pouvons accepter de tels compromis au seul motif de respecter les objectifs fixés, sans aucune considération pour les conséquences écologiques et sociales.

Par conséquent, Energie-Cités souhaiterait apporter les éclairages suivants.

Energies renouvelables : des énergies pour le développement urbain et régional

- a. **Le développement urbain ou régional peut et doit être la principale raison** du déploiement de solutions faisant appel aux énergies renouvelables ; il ne saurait être envisagé comme un bénéfice accessoire (externalité positive) des énergies renouvelables, mais comme un moyen de relocaliser les filières et les approvisionnements énergétiques. Dans certaines régions d'Autriche, par exemple, la filière biomasse a été développée avant tout pour répondre aux problèmes des régions défavorisées par la création de nouvelles activités et d'emplois, tout en permettant aux dépenses d'énergie d'être réinjectées dans l'économie locale.
- b. Les solutions intégrées en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique **aident à combattre la vulnérabilité énergétique dans les zones urbaines, au niveau des activités économiques et auprès des citoyens**, et donc à éradiquer la précarité énergétique. Des technologies rentables et faciles d'utilisation, comme le solaire passif ou la récupération des sources d'énergie issues des déchets, peuvent être utilisées tant dans les logements sociaux que dans les zones résidentielles. Ces aspects ne sont pas réellement pris en compte dans la Proposition, bien qu'ils constituent des leviers puissants pour augmenter la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique global.

¹ http://ec.europa.eu/energy/res/legislation/doc/strategy/res_directive.pdf

- c. Les énergies renouvelables **contribuent à valoriser l'identité locale et peuvent également être utilisées comme argument de marketing territorial**. La Ville de Fribourg est aujourd'hui connue sous le nom de « ville solaire », et plus récemment de « ville verte ». Quant à Växjö, la ville est réputée pour ses travaux visant à l'avènement d'un futur énergétique sans énergie fossile. Développées en collaboration étroite avec les acteurs locaux, les entreprises et les citoyens, les solutions faisant appel aux énergies renouvelables sont de mieux en mieux acceptées, avec des objectifs facilement réalisables.

Des objectifs ambitieux mais réalistes, socialement et écologiquement viables

- d. **Des objectifs contraignants ambitieux et une promotion intégrée des SER** pour le chauffage et le refroidissement, l'électricité et les transports sont clairement une bonne chose. Mais, il doit être également explicitement mentionné que ces objectifs doivent : a) non seulement être conformes aux contraintes environnementales, b) mais également être socialement viables. Pour l'instant, les agro-carburants ne semblent pas remplir cette dernière condition (voir point f.).
- e. **A cet égard, des objectifs intermédiaires obligatoires** doivent être fixés afin d'assurer une progression régulière vers la réalisation des objectifs globaux, et non seulement une « trajectoire indicative » (Annexe I. point B) qui pourrait être utilisée comme une excuse pour justifier des retards d'application.
- f. **L'objectif de 10% de « biocarburants » doit être conforme au concept de développement durable**. De récentes preuves scientifiques et politiques montrent qu'imposer un objectif contraignant pour les carburants produits à partir de biomasse dans le secteur des transports (le rendement de conversion étant d'environ 20%) ne peut constituer une solution durable, à moins que des solutions plus efficaces en matière de production secondaire puissent être garanties. Si cela s'avérait impossible, la biomasse serait plus efficacement utilisée à d'autres fins énergétiques comme la production combinée d'électricité et de chaleur (et/ou de refroidissement), qui bénéficie d'un rendement de conversion d'au moins 80%.
- g. Nous pouvons comprendre la difficulté de mesurer l'utilisation passive des énergies renouvelables. Cependant, ne pas mettre **l'énergie solaire passive** au premier rang des priorités de la Proposition peut conduire à envoyer un signal erroné aux architectes, urbanistes et investisseurs. La proposition de Directive sur les SER ne peut en effet se contenter d'aborder les seuls aspects « d'approvisionnement », d'autant que l'énergie solaire passive offre un exemple parfait d'intégration de l'offre et de la demande.
- h. **Les pompes à chaleur** sont un moyen d'utiliser plus efficacement l'électricité (produite essentiellement à partir de sources d'énergie primaire fossile et fissile). Seule la part d'énergie produite au-delà de l'énergie primaire non renouvelable utilisée pour faire fonctionner le système doit être prise en compte dans les calculs.

« Marché interne » contre « production locale » – préserver les avantages d'un approvisionnement énergétique décentralisé

- i. **Les principaux avantages des énergies renouvelables** sont liés à la production d'énergie locale décentralisée en petite quantité, car une telle production crée des emplois localement, contribue à relancer l'économie locale, améliore la sécurité énergétique et réduit les pertes sur les réseaux de transport d'électricité du fait du rapprochement des lieux de production et de consommation.
- j. Cependant, l'objectif **d'intégration du marché intérieur introduit une contradiction** dans le système en nous incitant à nous approvisionner loin de chez nous, au « supermarché », plutôt qu'au « petit épicier » du coin. Par ailleurs, les petits producteurs étant souvent découragés ou désavantagés en matière d'accès au réseau (le « supermarché »), cette situation peut susciter un conflit d'intérêt entre l'objectif de sécurité énergétique locale et celui d'intégration du marché intérieur. Notre futur système énergétique européen sera-t-il basé sur une production locale, décentralisée et intégrée aux lieux de consommation locale grâce à des réseaux intelligents, ou bien ira-t-on s'approvisionner auprès de sources éloignées dont on ne sait rien, avec le risque de s'exposer à un approvisionnement vulnérable et à la volatilité des prix du marché ?
- k. Par conséquent, **un accès prioritaire au réseau d'électricité et aux circuits de distribution doit être garanti à tous les petits producteurs d'énergies renouvelables**, que ce soit en terme de charges, mais également en terme de garanties et de procédures administratives simplifiées. La production locale doit servir à alimenter le réseau local de distribution en première intention, seul l'excédent de production étant ensuite envoyé sur les réseaux nationaux et internationaux. Et les

« économies » ainsi réalisées doivent servir à encourager la promotion de cycles locaux intégrant production, distribution et consommation.

De l'usage de la carotte et du bâton pour relancer les énergies renouvelables

- l. **Les ressources humaines et financières.** Les politiques réussies en matière d'énergies renouvelables nécessitent la mobilisation de tous les acteurs, des exploitants forestiers aux installateurs, en passant par les plombiers, couvreurs, industriels du bois, planificateurs et architectes, conseillers spécialisés, agences, promoteurs, développeurs, banques, compagnies d'assurance, entreprises de services énergétiques, urbanistes et aménageurs du territoire. Toutes ces activités doivent coopérer efficacement, notamment au niveau local. Les législations nationales doivent donc encourager la création de regroupements.
- m. De l'analyse même de la Commission européenne, **les tarifs de rachat** constituent l'outil le plus efficace et le plus rentable pour accroître la part de l'électricité produite à partir de sources renouvelables dans l'UE. Cependant, la proposition ne parle à aucun moment d'en faire la promotion.
- n. **Un accès prioritaire aux réseaux de gaz et de chauffage/refroidissement** doit être assuré et un système de tarifs de rachat pour les énergies renouvelables doit être encouragé sur les deux réseaux.
- o. **Des Garanties d'Origine (GdO)** sous forme de certificats négociables – indépendants du transport physique de l'électricité – sont proposées à la place. Energie-Cités considère qu'un tel système ne peut garantir une information fiable quant au caractère « renouvelable » de l'électricité vendue aux consommateurs d'un autre Etat Membre, et que ce système de GdO négociables risque de mettre en péril le système bien établi basé sur les tarifs de rachat. Par ailleurs, le système de GdO ne peut s'appliquer à la vente de chaleur et de froid, une production essentiellement locale, et aucune proposition n'est faite concernant la biomasse (granulés, copeaux de bois), un des points faibles de la Proposition.

Réduire la part de gâteau – intégration et efficacité énergétique

- p. Ce n'est pas parce que les énergies renouvelables sont, précisément, « renouvelables », qu'elles sont disponibles de façon illimitée et bénéficient systématiquement d'un rendement énergétique élevé. Par conséquent, **l'utilisation d'énergies renouvelables** – en général – **doit aller de pair avec des mesures d'efficacité énergétique** (par ex. un bâtiment chauffé avec des granulés de bois doit avant tout être bien isolé et l'électricité produite à partir de sources renouvelables ne doit pas être gaspillée en l'utilisant pour faire fonctionner des appareils électriques peu performants). Quant à la biomasse et aux agro-carburants, ils doivent être dans la mesure du possible utilisés pour alimenter des systèmes bénéficiant d'un fort rendement énergétique (comme des unités de cogénération par exemple).
- q. La promotion des énergies renouvelables ne peut être envisagée que dans le cadre d'une **approche intégrée**. La Proposition ne fait cependant aucune mention et n'établit aucun lien spécifique avec les objectifs énergétiques et climatiques de l'UE, ni avec les Directives relatives à la performance énergétique des bâtiments, la cogénération, l'éco-conception, ou encore le plan d'action pour améliorer l'efficacité énergétique, etc.
- r. **Réduire la taille du « gâteau » que constitue notre consommation finale reste le moyen le moins coûteux et le plus facile** pour augmenter la part des énergies renouvelables. Les gouvernements et les collectivités locales doivent appliquer ce précepte dans leurs politiques nationales en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et commencer à réduire la taille de leur propre « gâteau ».

Intégrer les ER dans les plans d'aménagement du territoire

- s. Energie-Cités est particulièrement favorable au fait que la Proposition impose aux Etats Membres de légiférer [Art12 (3,4)] afin que *l'utilisation des énergies renouvelables « soit envisagée » en matière de planification urbaine et dans les réglementations et codes en matière de construction.* Cependant, les énergies renouvelables **« doivent faire partie »** (et non seulement être envisagées) *du processus de planification* » et les organismes publics, tant locaux que régionaux, doivent rendre obligatoire *une utilisation minimum des énergies renouvelables dans les projets de constructions urbaines.*

- t. La législation européenne doit veiller à ce que **tout bâtiment nouvellement construit ou rénové utilise un minimum d'énergies renouvelables** afin de lui assurer une meilleure efficacité énergétique.
- u. La législation européenne doit également veiller à ce que les Etats Membres **imposent aux collectivités locales et régionales d'intégrer des énergies produites à partir de sources renouvelables ou récupérées** (essentiellement biomasse, géothermie et récupération de chaleur) **dans les réseaux de chauffage et de refroidissement urbains** au moment de leur construction ou de leur rénovation. Les énergies renouvelables produites ou récupérées localement constituent en effet non seulement une alternative moins onéreuse aux énergies fossiles, mais permettent également « d'alimenter » le développement local.

Des collectivités locales pionnières en matière d'énergies renouvelables

- v. Dans le cadre de l'initiative CONCERTO, les municipalités de Vaxjo (SE), Grenoble (FR) et Delft (NL) visent à accélérer l'innovation en matière de solutions intégrant énergies renouvelables (RE), efficacité énergétique (EE) élevée, et systèmes de polygénération liés aux concepts d'éco-bâtiments.
<http://www.concerto-sesac.eu/>
- w. [Energie-Cités](#) est à l'origine d'une initiative visionnaire (IMAGINE) dont le but est d'explorer l'avenir énergétique de nos villes à l'horizon d'une génération. En liaison avec des collectivités locales européennes et une équipe pluridisciplinaire dont les membres sont originaires de toute l'Europe, cette initiative comprend un séminaire annuel ainsi qu'une exposition itinérante représentant l'expérience innovante de 16 municipalités dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
www.imagineyourenergyfuture.eu